

TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL

CONCOURS INTERNE ET DE 3^{EME} VOIE

SESSION 2008

ETUDE DE CAS

portant sur l'option choisie par le candidat
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Durée : 4h00

Coefficient : 5

SPECIALITE : INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE

OPTION : CENTRES TECHNIQUES

Vous êtes Technicien supérieur territorial au sein de la Communauté de communes de XYZ qui compte 20.000 habitants en 2008.

Vous occupez les fonctions d'adjoint au responsable du centre technique communautaire situé à 5 km de la ville centre.

Vous disposez de deux marchés quadriennaux d'approvisionnement de carburant pour votre parc automobile : l'un pour approvisionner votre station service privative en carburant vrac, l'autre pour des cartes accréditives vous permettant dans la ville centre de vous approvisionner à la seule station service dans un rayon de 10 km.

Ces marchés quadriennaux arrivent à échéance dans un an.

Avant de mettre en place une procédure de renouvellement de ces marchés, une étude va être réalisée.

Plusieurs solutions se présentent :

- l'approvisionnement vrac de la station privative soit par marché, soit en passant par l'UGAP ;
- l'approvisionnement par carte accréditive.

Dans ce cadre, votre responsable vous demande de répondre aux questions suivantes :

Question 1 (4 points) :

Vous indiquerez, sous forme d'un rapport succinct, les principaux avantages et inconvénients de chacune des solutions.

Question 2 (5 points) :

Pour préciser l'aspect économique, vous comparerez ces solutions en y intégrant les coûts directs et indirects.

Question 3 (4 points) :

Selon les dispositions du Code des marchés publics, décrivez dans quelle procédure peut s'inscrire la passation d'un marché de 1 an renouvelable 3 fois :

- de fourniture de gasoil et de fioul en vrac ;
- de fourniture des autres carburants par cartes accréditives.

Vous détaillerez votre raisonnement en indiquant notamment, le cas échéant, sous quelle forme et quel(s) support(s) vous organiserez l'appel à concurrence.

Question 4 (5 points) :

Pour chacun des marchés, vous préciserez les pièces qui constitueront votre dossier de consultation, les principaux éléments techniques du cahier des charges et les critères de jugement des offres.

Question 5 (2 points) :

Quels sont, pour une collectivité, les principaux écueils que peut présenter la solution d'approvisionnement par carte accréditive ?
Que mettriez-vous en œuvre pour les éviter ?

Documents joints :

Document 1 : « Nomenclature de la communauté de communes XYZ » - 3 pages

Document 2 : « Dépenses d'entretien de la station de service privée » - 1 page

Document 3 : « Extrait des marchés de carburants en cours » - 6 pages

Document 4 : « Etat de la flotte de la communauté de commune XYZ » - 1 page

Document 5 : « Extrait du site internet de l'UGAP » - 3 pages

Document 6 : « Extrait du site internet des cartes GR TOTAL » - 1 page

Document 7 : « Seuils du code des marchés publics » - 2 pages

Reproductions effectuées par le CIG Petite Couronne avec
l'autorisation du CFC. Toute nouvelle reproduction interdite.

Ce document comprend : un sujet de 2 pages, un dossier de 17 pages.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Les plans fournis sont à une échelle approximative

TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL

CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE

SESSION 2008

Epreuve :

Etude de cas

SPECIALITE : INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE

Option : CENTRES TECHNIQUES

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Ce document comprend : un sujet de 2 pages, un dossier de 17 pages.

- ↙ **Ni dans votre copie, ni dans les documents éventuellement à joindre à votre copie vous ne devez faire apparaître de signes distinctifs tels que paraphe, signature, votre nom ou un nom fictif.**
- ↙ **Seules les références (nom de collectivité, nom de personne, ...) figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier peuvent apparaître dans votre copie.**
- ↙ **L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.